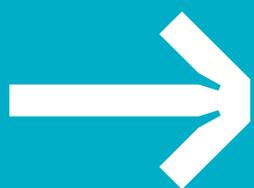


LIVRET D'ACCUEIL DES EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DAX-CÔTE D'ARGENT



BIENVENUE



À TOUS LES ÂGES DE LA VIE,
VOTRE SANTÉ,
C'EST NOTRE COEUR DE MÉTIER



SOMMAIRE



1 PRÉSENTATION DE NOS ÉTABLISSEMENTS

LES ALBIZZIAS

LE HAMEAU DE SAUBAGNACQ

MILLIÈS LACROIX REZ-DE-CHAUSSÉE (MLX0)

MARCEL SAINT MARTIN REZ-DE-CHAUSSÉE (MSM0)

LES BARTHES



2 VOTRE ADMISSION

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

FRAIS DE SÉJOUR

VOTRE ARRIVÉE ET VOTRE INSTALLATION

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE CHAMBRE

LA GESTION DE VOS BIENS



3 DES ÉQUIPES VEILLENT SUR VOUS

LE MÉDECIN - LE CADRE DE SANTÉ - LES INFIRMIERS

LES AIDES-SOIGNANTS - LES AGENTS DE SERVICE

HOSPITALIER QUALIFIÉS

LA PSYCHOLOGUE - L'ANIMATRICE

LES PERSONNELS DE RÉÉDUCATION : KINÉSITHÉRAPEUTE,
ÉDUCATEUR D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES,
ERGOTHÉRAPEUTE, DIÉTÉTICIEN

DIVERS INTERVENANTS POSSIBLES : LE PÉDICURE - LA
SOCIO ESTHÉTICIENNE - LES VOLONTAIRES DU SERVICE
CIVIQUE - LES AGENTS ADMINISTRATIFS - L'ASSISTANTE
SOCIALE - LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS



4

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : PAP



5

VOTRE VIE QUOTIDIENNE

VOTRE FAMILLE ET VOS AMIS
LES AUTRES RÉSIDENTS
LES REPAS
LA SÉCURITÉ
LE TÉLÉPHONE - LA TÉLÉVISION ET INTERNET
LINGE ET EFFETS PERSONNELS
VOS COURSES
LE CULTE
LA VIE SOCIALE EN EHPAD : L'ANIMATION



6

VOS DROITS ET OBLIGATIONS

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE
DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE (CODE ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)
RÉDACTION DE DIRECTIVES ANTICIPÉES / CONSIGNES EN CAS DE DÉCÈS
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)
VOTRE SATISFACTION



UE

BIENVEN

Les EHPAD "Les Albizzias", "le Hameau de Saubagnacq", "les Barthes", "Milliès Lacroix rez-de-chaussée" (MLX0), "Marcel Saint Martin rez-de-chaussée" (MSM0) sont gérés par le Centre Hospitalier de Dax Côte d'Argent.

La qualité de vie, l'accompagnement et la sécurité des soins constituent notre priorité pour garantir à l'ensemble des résidents et de leurs proches des prestations adaptées à leurs besoins.

Avec cet objectif essentiel, les équipes sont attachées à mettre en œuvre les meilleures réponses pour que chacun bénéficie d'une préservation et d'une stimulation de l'autonomie.

Une attention est également portée à la prévention de l'isolement, grâce à un encouragement au maintien des liens avec la famille et le proche entourage, au respect de l'espace de vie, à un accompagnement personnalisé qui tient compte des capacités de chacun.

La Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dax Côte d'Argent
David TROUCHAUD

1 PRÉSENTATION DE NOS ÉTABLISSEMENTS

LES ALBIZZIAS



Rue Joseph Darqué - DAX

81 lits avec proposition de chambres doubles et individuelles.

La résidence est située au cœur de la ville.

Les chambres à 1 ou 2 lits sont agencées sur 2 niveaux dont le 1er étage est desservi par un ascenseur.

Les chambres sont groupées autour d'espaces communs (salle de restaurant climatisée, salons) lieux de rencontre et de convivialité, et comprennent chacune leur salle d'eau privative (douche, lavabo, WC)

Au rez de chaussée, le hall d'accueil s'ouvre sur la salle de restaurant, le salon de coiffure, les bureaux d'accueil et de l'administration ainsi qu'un jardin privatif.



LE HAMEAU DE SAUBAGNACQ



Route des Roches - DAX

Dans un écrin de verdure, la résidence est située au Centre de Gériatrie, route des Roches à Dax.

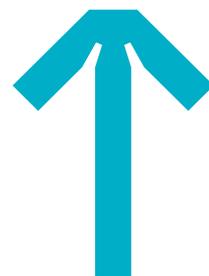
Cet établissement comporte :

- 74 chambres individuelles en rez-de-chaussée, ouvrant sur l'extérieur et réparties en 3 secteurs :
 - 2 secteurs qui proposent un accueil traditionnel de 30 chambres chacun : secteur des **Tonnelles** et secteur des **Moulins**
 - 1 secteur de 14 chambres en unité sécurisée accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentées : secteur des **Charmilles**
- Un **PASA** (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) permet l'accueil ponctuel en journée d'un groupe de résidents choisis et nécessitant cette prise en charge spécifique

Une bibliothèque proposant différents ouvrages se situe dans le hall d'accueil du Hameau.

Vous trouverez également un salon de coiffure et un lieu dédié au recueillement.

SITE DU LANOT



SITE DU LANOT

MARCEL SAINT MARTIN (MSM0) ET MILLIÈS LACROIX (MLX0) REZ-DE-CHAUSSÉE

Cet EHPAD situé en rez-de-chaussée de ces 2 bâtiments comporte 70 lits répartis dans les 2 services proposant des chambres doubles et individuelles.

Un patio intérieur est présent au sein du bâtiment Marcel St Martin et accessible à l'ensemble des résidents de l'EHPAD.



LES BARTHES EHPAD SÉCURISÉ

Cet EHPAD compte 30 chambres individuelles réparties en 2 ailes :

- Les Pins (14 lits)
- l'Adour (16 lits)

tout en rez-de-chaussée donnant sur des terrasses extérieures et espaces de déambulation intérieurs.

2 VOTRE ADMISSION

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

La démarche initiale est de formuler une demande sur la plateforme nationale VIA TRAJECTOIRE



<https://trajectoire.sante-ra.fr>

La partie administrative sera complétée par vos soins, ou avec l'aide d'un proche.

La partie médicale et la partie autonomie seront complétées par votre médecin traitant ou par le médecin du service dans lequel vous vous trouvez hospitalisé.

Vous pouvez joindre à cette demande différents documents justificatifs (identité, attestations bancaires, retraites, imposition ...) en les téléchargeant.

Il vous faudra sélectionner les établissements dans lesquels vous souhaitez pouvoir être admis. Pour les structures d'hébergement dépendant du Centre Hospitalier de Dax :

- EHPAD Les Albizzias
- EHPAD le Hameau de Saubagnacq
- EHPAD du Lanot (MLX 0 MSMO ou Barthes)

Pour simplifier vos démarches, une seule demande est nécessaire pour l'ensemble de ces établissements.

Votre demande sera examinée par les médecins et les équipes soignantes de ces établissements. Ils formuleront une réponse positive ou négative en lien avec vos besoins.

Dans le cas d'une réponse positive, vous serez contacté lorsqu'une place sera disponible soit par le médecin, soit par le cadre pour envisager une visite de l'établissement et convenir d'une date d'admission.

Vous vous adresserez ensuite au bureau des admissions situé

- Pour l'EHPAD des Albizzias : rez-de-chaussée à l'entrée de l'EHPAD ☎ 05 58 91 46 82
- Pour les établissements du site du Lanot : rez-de-chaussée du bâtiment Milliès Lacroix ☎ 05 58 91 49 54

Le bureau des admissions vous remettra la liste des pièces administratives à fournir pour constituer le dossier administratif d'admission (documents que vous pouvez aussi télécharger sur votre dossier Via Trajectoire).

Vous aurez enfin un rendez-vous pour l'entretien qui vous permettra de finaliser le dossier administratif d'admission et de signer les documents officiels d'admission que sont le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

Vous pourrez vous faire assister lors de ce rendez vous de la **personne de confiance** que vous aurez désignée pour ce séjour.

Le prix de journée (hébergement et dépendance) est fixé chaque année par le Conseil Départemental des Landes.

Il est à la charge du résident.

Les tarifs en cours vous seront communiqués annuellement par le bureau des admissions.

Si vos ressources sont insuffisantes, des aides sont possibles et nos services (assistante sociale, bureau des admissions) vous assisteront pour constituer le dossier (aide sociale du Conseil Départemental, aide personnalisée à l'autonomie APA, aide au logement APL).

Les factures sont établies mensuellement à terme échu.

Le règlement se fait auprès de la Trésorerie Hospitalière.

Les titres de paiement sont libellés à l'ordre de :

Trésorerie du Centre Hospitalier
BP 372
40108 DAX CEDEX



FRAIS DE SÉJOUR

Vous pouvez également choisir le prélèvement automatique pour le paiement des factures mensuelles.

Le formulaire à compléter et signer vous sera remis au bureau des admissions, il vous faudra fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)



Vous avez également la possibilité de régler les factures en ligne sur le site internet du

<https://www.ch-dax.fr/votre-sejour/tarifs-et-facturation/regler-votre-facture-en-ligne>

VOTRE ARRIVÉE- L'INSTALLATION

Vous serez accueilli(e) par l'équipe soignante qui veillera tout particulièrement à votre installation.

Les différents professionnels vous guideront pour vous familiariser à vos nouveaux lieux de vie.

Vous et vos proches serez amenés à rencontrer le médecin de l'établissement et les professionnels impliqués dans votre accompagnement (Infirmier - Aide-Soignant – Agent de service – Animatrice ...)

AMÉNAGEMENT DE VOTRE CHAMBRE

Chaque chambre est déjà équipée d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table

Chacune d'elle comprend une salle d'eau (douche, lavabo, espaces de rangement, WC).

Vous pouvez apporter une touche personnelle à la décoration de votre espace de vie, en y installant vos objets préférés et mobiliers de petite taille (tableaux, cadres photos, poste de radio, petit meuble de rangement, télévision ...)



Les équipes techniques de l'hôpital prendront soin de fixer vos effets aux murs si nécessaire.

Il vous faudra veiller à ne pas détériorer les locaux et favoriser l'accessibilité à votre chambre pour la réalisation des soins et des opérations d'entretien des locaux.

Aussi, pour votre sécurité, il vous sera demandé de modérer les installations électriques par risque de surchauffe.

GESTION DE VOS BIENS

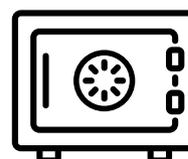


Un inventaire de vos biens et effets personnels (hors vêtements et produits de première nécessité) sera réalisé lors de votre arrivée dans l'établissement.



Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons instamment de ne pas conserver sur vous et dans votre chambre vos objets de valeur, bijoux, argent et moyens de paiement.

En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'établissement ne saurait être recherchée.



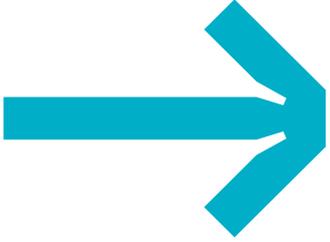
Il vous est possible d'effectuer un dépôt de vos bijoux, argent et moyens de paiement au coffre de l'établissement auprès du régisseur au bureau des admissions.

Ces démarches vous seront expliquées lors de votre visite par le cadre de santé.

N'hésitez pas à lui poser toutes les questions qui vous sembleront utiles au bon déroulement de votre séjour.

3

DES ÉQUIPES VEILLENT SUR VOUS



Vous allez être entourés par une équipe attentive où chacun a un rôle précis et complémentaire.

Notre volonté commune est que vous viviez votre séjour dans nos établissements dans les meilleures conditions possibles.

Il vous sera utile de pouvoir distinguer les membres de cette équipe

Pour les reconnaître, vous pourrez vous repérer grâce à leurs blouses de travail, leurs noms et fonction sont inscrits sur celle-ci.



LE MÉDECIN

Il a pour mission de coordonner et encadrer votre accompagnement en collaboration avec le cadre de santé.

Des médecins spécialistes peuvent également être consultés si nécessaire.

N'hésitez jamais à demander des explications sur votre état de santé et votre projet d'accompagnement ou à être reçu (e) par le médecin sur rendez-vous.

Pendant ces rendez-vous vous pouvez être accompagné de votre personne de confiance.

MARCEL SAINT MARTIN et MILLIES LACROIX, Les BARTHES

Un praticien hospitalier gériatre assure votre suivi médical et devient votre médecin traitant.

Une présence médicale continue est assurée par l'équipe gériatrique de l'hôpital selon un planning de gardes et astreintes, y compris en fin de semaine.

ALBIZZIAS et HAMEAU

Votre médecin traitant peut continuer à assurer votre suivi médical et les honoraires lui seront réglés directement par l'établissement.

Si vous le souhaitez, ou si vous n'avez pas de médecin traitant, le médecin coordonnateur des EHPAD pourra assurer votre prise en charge médicale et deviendra votre médecin traitant.



LE CADRE DE SANTÉ

Animateur de l'équipe soignante, il est responsable de l'organisation des soins dans le respect de la qualité et de la sécurité de ceux-ci.

Il travaille en collaboration étroite avec le médecin du service et l'ensemble des professionnels qui concourent à votre accompagnement.

Il assure la gestion du service en lien avec l'administration.

Le cadre de santé est également présent pour vous informer, vous conseiller, répondre à vos demandes.

Il vous aidera pour ce qui a trait à votre santé, votre confort et votre vie quotidienne.



LES INFIRMIERS

Ils sont présents pour assurer les soins, et répondre à vos besoins dans ce domaine.

Ils travaillent en collaboration avec les autres membres de l'équipe soignante ainsi qu'avec les différents partenaires afin de vous prodiguer des soins de qualité.

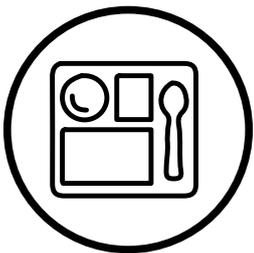
Vous trouverez auprès d'eux une écoute privilégiée.



LES AIDES-SOIGNANTS ET FAISANT FONCTION AS

Ils sont disponibles, jour et nuit, pour assurer vos soins de confort et votre sécurité.

Ils s'associent aux infirmiers lors des soins et répondent à vos besoins essentiels (repas/toilettes/vie sociale ...).



LES AGENTS DE SERVICE HOSPITALIER QUALIFIÉS

Ils ont pour mission d'assurer le service hôtelier, l'entretien des locaux et participent ainsi pleinement à votre accompagnement.



LE PSYCHOLOGUE

Le psychologue intervient auprès des résidents en proposant des entretiens individuels.

Vous pouvez participer selon votre souhait à des moments d'échanges sur différents thématiques. Vous pourrez y convier vos proches.

Le psychologue peut également organiser des rencontres « famille » afin de répondre aux besoins de votre entourage.



L'ANIMATRICE

L'animatrice a pour mission de favoriser le bien-être des résidents et à leur permettre de retrouver, de conserver ou de développer une vie sociale au sein de la structure ou dans leur environnement passé (courriers, mails aux amis).

Elle travaille avec l'ensemble de l'équipe soignante.

Elle peut également être amenée à coordonner l'action de nombreux partenaires intervenant dans la structure (coiffeuse, esthéticienne, prestataires extérieurs d'animation, musiciens, bénévoles d'associations ...)



LES PERSONNELS DE RÉÉDUCATION : KINÉSITHÉRAPEUTE, ÉDUCATEUR D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES, ERGOTHÉRAPEUTE, DIÉTÉTIEN



LE PÉDICURE

prestation qui reste à votre charge, le pédicure vous enverra sa facture après son passage.



LA SOCIO ESTHÉTICIENNE

vous proposera des soins de bien-être et prestations de coiffure.



LES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

sont présents dans les établissements pour une durée de 6 mois.

Ils interviennent avec les animatrices, proposent de leur côté des temps d'échange et de rencontres.

Agés de 18 à 25 ans, ils vous initieront aux outils numériques, réaliseront avec vous le Journal des Anciens retraçant les activités proposées dans les différents établissements.

C'est pour eux un temps d'engagement dans les liens intergénérationnels avant de poursuivre leurs études ou d'entrer dans la vie active.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès d'elles via les équipes soignantes ou lorsqu'elles sont présentes au salon de beauté.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel au prestataire de votre choix (esthéticienne ou coiffeur que vous aviez déjà au domicile par exemple).

Les prestations sont à votre charge.



LES AGENTS ADMINISTRATIFS

vous renseignent au bureau des admissions (sur le site du LANOT) tous les jours ouvrables de 9 h à 17 h



L'ASSISTANTE SOCIALE

une assistante sociale du Centre du CH de DAX peut vous soutenir dans vos démarches. Il faudra vous rapprocher du cadre de santé ou du médecin.

L'ensemble des établissements décrits bénéficient des divers services du CH de Dax contribuant à assurer **vos confort** et **vos sécurité** : les agents des services techniques, de la blanchisserie, l'Unité Centrale de Restauration, le service Hygiène, les services administratifs, informatique ...

4 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ - PAP



Quel que soit votre lieu de vie, vous avez des besoins et des attentes vis-à-vis des professionnels et de la structure d'accueil.

Ces attentes correspondent à vos souhaits, désirs et envies.

Elles ne sont pas toujours clairement formulées, elles peuvent être latentes, simplement ressenties, mais elles existent toujours, même quand la personne est dans l'incapacité de les exprimer.

Le rôle des professionnels consiste, entre autres, à écouter, à entendre et/ou à aider, vous et vos proches, à exprimer vos attentes et construire, avec vous, le cadre d'un accueil et d'un accompagnement singulier.

L'ensemble des professionnels va devoir mettre en œuvre le projet personnalisé pour proposer un accompagnement de qualité respectueux et répondant à vos souhaits.



La raison d'être du projet personnalisé est d'améliorer votre qualité de vie en vous permettant de rester acteur.

L'élaboration de votre projet tient compte :

- De vos habitudes de vie
- De vos demandes et préférences (désirs)
- De vos besoins
- De votre autonomie physique et psychique
- Des conciliations avec les contraintes collectives.

Il repose sur un recueil de données vous concernant, l'écoute attentive à votre intention, la reconnaissance et le respect de votre personne.

Ces données seront collectées par l'ensemble des professionnels qui contribuent à votre accompagnement.

Le PAP est élaboré pour toute personne après son admission dans l'établissement dans un délai qui doit être adapté à chaque situation, si possible dans les 3 premiers mois et au plus tard dans les 6 mois suivant votre admission.

Les objectifs de votre projet d'accompagnement vous seront proposés et également si vous le souhaitez à votre famille.

Le PAP sera actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies et réévalué entièrement dès que l'évolution de la situation l'exige et au moins tous les ans.



5 VOTRE VIE QUOTIDIENNE

VOTRE FAMILLE ET VOS AMIS

Votre famille et vos amis sont les bienvenus, y compris les enfants quel que soit leur âge.

La direction se réserve toutefois le droit dans un contexte sanitaire particulier de poser des conditions spécifiques et des restrictions quant aux visites.

En dehors de ces cas bien précis, famille et amis sont invités à participer à la vie quotidienne et aux animations réalisées dans les établissements.

Vos proches ont également la possibilité de déjeuner avec vous. Il est alors nécessaire de s'inscrire auprès des aides-soignants (pour réserver le repas) et d'acheter un ticket repas accompagnant au bureau accueil quelques jours auparavant.

LES REPAS

Les repas sont des moments privilégiés de détente, de plaisir, de rencontre. Ils sont servis en salle à manger.

Si votre état de santé ne permet pas de vous déplacer en salle à manger, ou si vous ne souhaitez pas déjeuner avec les autres résidents, vous serez servi dans votre chambre.

Dans les quelques jours qui suivent votre arrivée, vous serez consultés par la diététicienne ou les aides-soignants pour connaître vos goûts, préférences, aversions et intolérances alimentaires.

La diététicienne et l'équipe soignante veilleront à ce que vos repas soient toujours bien adaptés à votre état de santé.

Les menus et animations culinaires sont affichés sur les tableaux en salle à manger.

LES AUTRES RESIDENTS

Ils vivent déjà au sein de l'établissement, ayant comme vous quitté leur ancien domicile.

Il vous faudra apprendre à partager les règles de vie en collectivité avec eux.



LE TÉLÉPHONE

Toutes les chambres disposent d'une ligne téléphonique individuelle. Il faudra demander à l'accueil une ouverture de ligne téléphonique.

Le numéro d'appel vous sera communiqué, vous pourrez ensuite le donner à vos proches pour être appelés.

Pour émettre des appels depuis votre poste de téléphone, il vous faudra créditer votre ligne téléphonique auprès du bureau accueil.

TÉLÉVISION ET INTERNET

Chaque salon ou salle à manger dispose d'un poste de télévision ce qui vous permettra de regarder certaines émissions en accord avec les autres résidents.

Concernant, l'accès WiFi, merci de nous consulter : une demande est à formuler aux services informatiques de l'établissement par nos soins.

VOS COURSES

Le Centre de Gériatrie a souscrit un partenariat avec l'épicerie VIVAL à Heugas.

Chaque semaine, vous pouvez passer votre commande auprès des animatrices.

Le commerçant livre au maximum 48 h plus tard.

Les factures sont à votre charge et sont éditées mensuellement.

LA SECURITÉ

L'établissement respecte votre bien-être et votre mobilité tout en vous assurant un maximum de sûreté.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux quel que soit l'établissement ; cette règle s'applique également à vos visiteurs.

Le contexte sanitaire (épidémie) peut conduire la direction des établissements à modifier les conditions d'accès et de vie sociale afin de répondre aux exigences de sécurité.

LE CULTE

L'aumônerie du Centre de Gériatrie se tient à votre disposition pour que vous puissiez organiser vos pratiques selon votre choix religieux.

LINGE ET EFFETS PERSONNELS

Tout votre linge personnel sera marqué par la blanchisserie à vos noms et prénoms ainsi que celui de votre établissement d'hébergement.

Nous vous conseillons de prévoir des vêtements faciles à porter et d'apporter également les accessoires que vous utilisez habituellement (châles, foulards, bérets, chapeaux ...)

Vos proches peuvent entretenir vos vêtements en accord avec vous. Il faudra en informer l'équipe soignante afin que vos effets ne soient pas confiés à la blanchisserie qui peut également assurer l'entretien de votre linge personnel. Dans ce cas, il est conseillé de confier l'entretien du linge fragile à vos proches, ou de vous en occupez vous-même.

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, serviettes de table) est fourni par l'établissement et entretenu par la blanchisserie hospitalière.

Les produits de première nécessité sont à votre charge.



L'animation est définie comme l'ensemble des activités qui favorisent le développement, le maintien de la vie relationnelle, sociale ou culturelle des résidents en leur offrant bien-être ou mieux-vivre.

L'animatrice, aidée par les jeunes volontaires du service civique et les bénévoles, propose une grande diversité d'activités, afin d'offrir la possibilité aux personnes âgées de faire leurs choix, en fonction de leurs attentes personnelles, de leurs besoins, de leurs goûts.

Les activités proposées répondent toutes à des critères de qualité et sont évaluées par les bénéficiaires et par l'équipe.

ANIMATIONS COLLECTIVES

- Discussions en groupes
- Conseil de la Vie Sociale (représentants élus ou volontaires)
- Comité des Fêtes
- Commission d'animation
- Rencontres intergénérationnelles (centre de loisirs de Dax, école de Berre) repas ou jeux
- Vidéos clubs, Balades virtuelles (casques de réalité virtuelle)
- Ateliers créatifs
- Repas à thème
- Fêtes calendaires
- Spectacles
- Sorties en ville, sorties au restaurant, sorties en bord de mer

ANIMATIONS INDIVIDUELLES

- Coiffure et soins de bien-être
- Visites et discussions en chambre
- Lecture du journal
- Lecture ou rédaction de courriers
- Travaux manuels individuels (tricot, broderie, couture, composition florale ...)

LA VIE SOCIALE EN EHPAD

OBJECTIFS VISÉS :

- Favoriser l'accueil et l'adaptation des nouveaux résidents
- Permettre les échanges et les rencontres
- Maintenir l'autonomie et l'envie d'agir
- Renforcer l'estime personnelle
- Stimuler physiquement et intellectuellement
- Donner le pouvoir d'agir

ANIMATIONS SENSORIELLES

- Cuisine et pâtisserie
- Ecoute musicale
- Chorale
- Videos voyages sensoriels

LES JEUX

- Jeux de société
- Jeux de cartes
- Jeux de mémoire
- Lotos

ANIMATIONS PHYSIQUES

- Gymnastique douce (avec éducateur en activités physiques adaptées)
- Jeux de quilles
- Jeux de pétanque
- Jardinage

VOUS TROUVEREZ LE PROGRAMME HEBDOMADAIRE DES ANIMATIONS
SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE L'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS.



6 VOS DROITS ET OBLIGATIONS

Nous attachons la plus haute importance à ce que vos convictions et choix personnels soient respectés.

N'hésitez pas à faire connaître au cadre de santé de votre établissement votre position et votre avis sur toute disposition particulière liée au respect de vos choix personnels.

Plusieurs références garantissent le respect de vos droits et libertés :

- la Charte des Droits et Libertés de la Personne âgée dépendante a été établie par la Commission "Droits et Libertés" de la Fondation Nationale de Gérontologie en 1987 et réactualisée avec le concours du Ministère des Affaires Sociales en 1997 et 1999.
- La personne de confiance : Code de l'Action Sociale et des Familles : art. L.311-5-1 : permet au résident de désigner une personne de confiance
- Les directives anticipées : le décret n°2016-1067 du 03/08/2016 permet à la personne d'exprimer sa volonté concernant l'accompagnement de sa fin de vie

Ces textes sont affichés dans leur intégralité dans chaque établissement.

DROIT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN INSTITUTION

Le respect des droits et libertés des personnes âgées dépendantes concerne tous les lieux de vie : logements foyers, maisons de retraite, résidences, services hospitaliers, unités de long séjour ...

ARTICLE 1. CHOIX DE VIE

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

ARTICLE 2. DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ARTICLE 3. UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

ARTICLE 4. PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 5. PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ARTICLE 6. VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

ARTICLE 7. LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ARTICLE 8. PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

ARTICLE 9. DROIT AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

ARTICLE 10. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

ARTICLE 11. RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ARTICLE 12. LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

ARTICLE 13. EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

ARTICLE 14. L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.





Obligation pour l'établissement médico-social de permettre au résident de désigner une personne de confiance

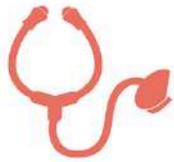
Article L.311-5-1 du CASF

LA PERSONNE DE CONFIANCE

1 LES MISSIONS DE LA PERSONNE DE CONFIANCE



Accompagner le résident dans ses démarches (dont les démarches d'admission et sociales)



Assister aux entretiens médicaux avec le résident



Aider le résident dans ses décisions



Témoigner des souhaits, volontés et convictions du résident

2 QUI PEUT ÊTRE PERSONNE DE CONFIANCE ?

UNE PERSONNE MAJEURE
À LAQUELLE LE RÉSIDENT ACCORDE SA CONFIANCE
ET QUI EST D'ACCORD POUR REMPLIR CETTE MISSION



Un Parent / Un Proche



Médecin traitant

3 COMMENT DÉSIGNER LA PERSONNE DE CONFIANCE ?



PAR ÉCRIT :

- formulaire complété,
- signé par le résident
ET la personne de confiance



Révocable
à tout moment



Désignation
facultative

Les directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux.

Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016

DQGR,
07/02/2017

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

1 QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI CELA SERT ?



C'est une déclaration écrite.
Toute personne **MAJEURE** peut les rédiger
mais ce n'est pas une obligation.



Si un jour, vous ne pouvez plus vous exprimer, vos directives anticipées permettront aux médecins de connaître **VOS** souhaits en matière de traitements médicaux pour **VOTRE FIN DE VIE**

2 COMMENT FAIRE ?



QUAND les écrire ?

Quand vous le voulez, que vous soyez malade ou non.
Elles sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.



COMMENT faire ?

Des modèles sont disponibles sur internet.
Sinon, un simple papier **DATÉ ET SIGNÉ** suffit.



QUOI y écrire ?

Notamment vos souhaits pour la poursuite, l'arrêt ou le refus des traitements médicaux pour votre fin de vie.

3 AVEC QUI PARLER DE VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES ?



Un parent /
Un proche



Votre médecin traitant
ou un professionnel
de santé



Il est important d'informer votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation, afin qu'elles soient facilement accessibles.

Elles pourront être conservées dans votre dossier médical.



Votre personne
de confiance

••• Autres

4 QUEL EST LE POIDS DES DIRECTIVES ANTICIPÉES DANS LA DÉCISION MÉDICALE ?

Ces directives s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, **EXCEPTÉ DANS 2 CAS** :

- en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation,
- lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Parlez-en à l'équipe soignante.

L'Équipe Mobile de Soins Palliatifs se tient aussi à votre disposition pour répondre à vos questions au
05 58 91 42 19

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (C.V.S.)

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échanges et d'expression mis en place dans les établissements médico sociaux tels que les EHPAD par la loi du 02 janvier 2002, en vue d'associer les résidents et leur famille au fonctionnement et à la vie de la structure.

Composé de représentants des résidents, de représentants des familles et de représentants du personnel de l'établissement, le CVS se réunit au moins trois fois par an et formule des avis et propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Les compte-rendu des réunions du CVS sont affichés dans les établissements.

Les représentants des résidents et des familles élus au CVS sont vos interlocuteurs privilégiés pour faire entendre vos préoccupations.

Si vous souhaitez contacter un représentant du CVS les noms et coordonnées des membres sont disponibles à l'affichage.

VOTRE SATISFACTION

Dans les premiers mois qui suivent votre installation, vous serez sollicité(e) afin de répondre à nos questions qui visent une amélioration continue de votre accueil et de votre accompagnement.

LE DROIT DE PORTER UNE RÉCLAMATION

Le résident, la personne de confiance ou le proche disposent de plusieurs voix de recours pour porter une réclamation

1. Écrire au Directeur - Direction Qualité du CH de Dax
2. Écrire à la personne qualifiée (liste et coordonnées affichées dans l'EHPAD)
3. Ou contacter le Commission des Usagers à l'adresse mail dédiée CDU@ch-dax.fr

Une réponse est systématiquement adressée, suite à une investigation interne. Une rencontre peut être proposée avec la direction, ou une médiation avec le médecin ou le cadre médiateur.

MES NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes.

À TOUS LES ÂGES DE LA VIE,
VOTRE SANTÉ,
C'EST NOTRE CŒUR DE MÉTIER

www.ch-dax.fr



CENTRE HOSPITALIER DAX – COTE D'ARGENT

Boulevard Yves du Manoir

BP 323

40100 DAX

www.ch-dax.fr

